

Les dépenses de transfert

Les **dépenses de transfert** désignent des subsides ou des primes que la commune octroie à des acteurs privés (associations, ménages...) ou publics (zones de police, zones de secours, CPAS, fabriques d'église, hôpitaux publics...) en vue de soutenir leur fonctionnement ou d'équilibrer leur budget. Parmi ces subsides, certains sont obligatoires. Il s'agit de dotations communales destinées à couvrir les déficits de la zone de police, de la zone de secours, du CPAS, des hôpitaux publics et des fabriques d'église.

Les dotations à la zone de police, à la zone de secours et au CPAS constituent les trois dépenses de transfert les plus importantes. Ensemble, elles représentent près de 75% du total des transferts.

	En mio EUR	En EUR/hab.
CPAS	764	207,4
Zone de police	678	184,1
Zone de secours	157	42,7
Autres dotations	552	150,0
Dépenses de transfert	2.151	584,2

Quelques chiffres

- Selon les budgets 2024, les dépenses de transfert des communes wallonnes s'élèvent à 2.151 millions EUR, ce qui représente 30% des dépenses ordinaires et 584 EUR par habitant.
- Le niveau des dotations à la zone de police et à la zone de secours est fonction croissante de la taille des communes et du niveau d'urbanisation en particulier. Le degré d'insécurité et la présence d'un plus grand nombre d'institutions et de manifestations dans les grandes villes nécessitent une surveillance accrue de la part des services de police. Par ailleurs, les communes disposant d'un degré d'urbanisation élevé doivent faire face à davantage d'interventions urgentes (incendies et aide médicale).

Structure des dépenses de transfert – Budgets 2024 (en % du total)

